Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/07/2026 - B2026/007851 - 2019 B 01451 - 381 834 050 - COFIEM ELECTRONICS

SAS COFIEM ELECTRONICS
01600 TREVOUX

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	240 001	122 524	117 476	122 460	4 983-	4.07-
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	8 320	8 320				
	En cours, avances et acomptes	38 684		38 684		38 684	
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	415 468	149 510	265 958	158 105	107 853	68.22
	Autres immobilisations corporelles	1 470 319	941 258	529 061	480 796	48 265	10.04
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	3 038		3 038	3 038		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés	7 004		7 004	7 004		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	59 231		59 231	57 820	1 411	2.44
	Total de l'actif immobilisé (III)	2 242 065	1 221 612	1 020 453	829 223	191 230	23.06
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises	2 485 072		2 485 072	2 209 743	275 329	12.46
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	3 090 552	120 457	2 970 096	2 382 677	587 419	24.65
	Autres créances	558 293		558 293	290 562	267 731	92.14
	Charges constatées d'avance	73 707		73 707	82 515	8 808-	10.67-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	419 876	10 332	409 544	719 876	310 332-	43.11-
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	10 896 172		10 896 172	11 584 121	687 949-	5.94-
	Total de l'actif circulant (IV)	17 523 673	130 789	17 392 884	17 269 494	123 390	0.71
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	19 765 738	1 352 401	18 413 337	18 098 717	314 620	1.74

(1) Dont à moins d'un an 59 231
(2) Dont à moins d'un an

SAS COFIEM ELECTRONICS
01600 TREVOUX

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 400 000)	400 000	400 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	40 000	40 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	6 974 583	6 736 797	237 786	3.53
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 919 859	2 837 786	917 927-	32.35-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	9 334 442	10 014 583	680 141-	6.79-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	101 241	63 180	38 061	60.24
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)	101 241	63 180	38 061	60.24
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	882 029	484 920	397 110	81.89
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	979 443	903 605	75 838	8.39
	Dettes fiscales et sociales	703 146	660 352	42 794	6.48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 413 035	5 972 078	440 958	7.38
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	8 977 654	8 020 954	956 699	11.93
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	18 413 337	18 098 717	314 620	1.74
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 296 911	7 645 494		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	10 684 172	2 160 328	12 844 500	12 519 045	325 454	2.60
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 189 465	121 421	1 310 886	1 602 295	291 409-	18.19-
Montant net du chiffre d'affaires	11 873 637	2 281 749	14 155 386	14 121 340	34 046	0.24
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			63 180	67 819	4 639-	6.84-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			5 000		5 000	
Autres produits			22 170	30 552	8 382-	27.44-
Total des Produits d'exploitation (I)			14 245 736	14 219 711	26 025	0.18
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			5 471 496	5 150 720	320 776	6.23
Variation de stock			275 329-	404 717-	129 388	31.97
Achats de matières premières et autres approvisionnements			43 061	53 317	10 256-	19.24-
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			2 859 590	2 452 050	407 540	16.62
Impôts, taxes et versements assimilés			107 341	73 619	33 722	45.81
Salaires			2 120 977	1 876 283	244 695	13.04
Cotisations sociales			913 631	810 090	103 541	12.78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			213 969	177 741	36 227	20.38
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			10 332		10 332	
Dotations aux provisions			101 241	63 180	38 061	60.24
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			6 574	5 257	1 317	25.05
Total des Charges d'exploitation (II)			11 572 884	10 257 540	1 315 344	12.82
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 672 851	3 962 170	1 289 319-	32.54-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 548 6 580
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	107 459	139 320	31 860-	22.87-
Autres intérêts et produits assimilés (2)	298	2 180	1 882-	86.32-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	198	237	39-	16.30-
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	75 336	27 847	47 489	170.53
Total des produits financiers (V)	183 292	169 584	13 708	8.08
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	286 664	312 119	25 455-	8.16-
Différences négatives de change	819	1 771	952-	53.74-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	287 483	313 890	26 407-	8.41-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	104 191-	144 306-	40 115	27.80
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 568 660	3 817 864	1 249 204-	32.72-
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	648 801	980 078	331 277-	33.80-
Total des produits (I+III+V+VII)	14 429 027	14 389 294	39 733	0.28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 509 168	11 551 508	957 660	8.29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 919 859	2 837 786	917 927-	32.35-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées 303 836

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 18 413 336.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 14 155 386.09 Euros et dégageant un bénéfice de 1 919 859.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique lors de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
-Continuité de l'exploitation,
-Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Changement de méthode

Changement de méthode

Changement de méthode comptable lié au nouveau plan comptable (ANC 2022-06) :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).
Cela concerne la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.
Ce texte, applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, et constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article L. 123-17 du Code de commerce et des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG.
Conformément à l'article 831-3 du PCG, ce changement de réglementation, appliqué de manière prospective, est présenté comme un changement de méthode comptable n'ayant pas à être justifié, le nouveau référentiel s'imposant à l'entité (PCG art. 122-1).
Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :
- Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs)
- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants
- La modification et la simplification du plan de comptes
- La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.
L'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est présenté ci-après, conformément aux dispositions des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG relatives à l'information sur les changements de réglementation comptable appliqués de manière prospective.

Informations générales complémentaires

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :
- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.
Les principales incidences sont détaillées ci-après.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles
Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste " Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles " pour 5 000 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste " Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées " pour 0 €.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations auraient été enregistrées dans le résultat exceptionnel.

Amendes et pénalités
Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées en résultat d'exploitation, au poste " Autres charges " pour 238 €.
Au 31 décembre 2024, elles auraient figuré en " Charges exceptionnelles ".

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025
La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste " Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges ", dans d'autres postes de charges ou de produits.

Aucune incidence sur les comptes 2025 par rapport à ceux de 2024 car le reclassement avait déjà été pris en compte.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	223 073		64 514
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	262 219		153 249
Installations générales agencements aménagements divers	888 298		179 836
Matériel de transport	229 838		403
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	198 123		6 367
TOTAL	1 578 478		339 855
Autres participations	3 038		
Autres titres immobilisés	7 004		
Prêts, autres immobilisations financières	57 820		1 411
TOTAL	67 862		1 411
TOTAL GENERAL	1 869 413		405 781

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	582	0	287 004	287 004
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			415 468	415 468
Installations générales agencements aménagements divers		0	1 068 134	1 068 134
Matériel de transport		32 547	197 695	197 695
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			204 490	204 490
TOTAL		32 546	1 885 787	1 885 787
Autres participations			3 038	3 038
Autres titres immobilisés			7 004	7 004
Prêts, autres immobilisations financières			59 231	59 231
TOTAL			69 274	69 274
TOTAL GENERAL	582	32 547	2 242 065	2 242 065

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	100 613	30 231		130 844
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	104 114	45 396		149 510
Installations générales agencements aménagements divers	505 150	106 560	0	611 710
Matériel de transport	167 520	20 002	32 547	154 975
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	162 794	11 780	0	174 573
TOTAL	939 577	183 738	32 547	1 090 768
TOTAL GENERAL	1 040 190	213 969	32 547	1 221 612

SAS COFIEM ELECTRONICS
01600 TREVOUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	30 231				
Instal.techniques matériel outillage indus.	45 396				
Instal.générales agenc.aménag.divers	106 560				
Matériel de transport	20 002				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 780				
TOTAL	183 738				
TOTAL GENERAL	213 969				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	63 180	101 241	63 180		101 241
TOTAL	63 180	101 241	63 180		101 241

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	120 457				120 457
Autres provisions pour dépréciation		10 332			10 332
TOTAL	120 457	10 332			130 789
TOTAL GENERAL	183 637	111 573	63 180		232 030
Dont dotations et reprises d'exploitation		111 573	63 180		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	59 231	59 231	
Clients douteux ou litigieux	132 474	132 474	
Autres créances clients	2 958 079	2 958 079	
Personnel et comptes rattachés	34	34	
Impôts sur les bénéfices	328 624	328 624	
Taxe sur la valeur ajoutée	166 710	166 710	
Divers état et autres collectivités publiques	2 228	2 228	
Groupe et associés	14 945	14 945	
Débiteurs divers	45 752	45 752	
Charges constatées d'avance	73 707	73 707	
TOTAL	3 781 784	3 781 784	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 067	1 067		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	880 962	200 219	680 743	
Fournisseurs et comptes rattachés	979 443	979 443		
Personnel et comptes rattachés	386 198	386 198		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	217 906	217 906		
Taxe sur la valeur ajoutée	93 727	93 727		
Autres impôts taxes et assimilés	5 315	5 315		
Groupe et associés	5 859 631	5 859 631		
Autres dettes	553 404	553 404		
TOTAL	8 977 654	8 296 911	680 743	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	549 229			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	153 186			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	400 000			400 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	15 686	
SITE INTERNET	8 320	20.00

Les logiciels ont une durée d'amortissement entre 1 et 5 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 à 5 ans
Matériel de transport	LINEAIRE	3 à 5 ans
Matériel de bureau	LINEAIRE OU DEGRESSIF	3 à 5 ans
Mobilier	LINEAIRE	5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 262
Total	2 262

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 067
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 975
Dettes fiscales et sociales	207 124
Autres dettes	327 681
Total	578 846

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	73 707
Total	73 707

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances rattachées à des participations	14 945		
Autres dettes	5 859 279		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	1 310 886
VENTES	12 844 500
Total	14 155 386

Répartition par secteur géographique	Montant
VENTES FRANCE	11 873 637
VENTES UE ET EXPORT	2 281 749
Total	14 155 386

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	26
Employés	29
Ouvriers	1
Total	60

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	287 483	183 292
Dont entreprises liées	276 510	

COFIEM ELECTRONICS
Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros
Siège social : 221 allée de Fétan, 01600 TREVOUX
381 834 050 RCS BOURG EN BRESSE

Ci-après « la Société »

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2026

Exercice clos le 31.12.2025

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31.12.2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31.12.2025, l'activité de la Société a été la suivante :

La Société réalise un chiffre d'affaires de 14 155 386 euros contre 14 121 340 euros lors de l'exercice précédent, soit une légère hausse de 0,24%. Elle enregistre un bénéfice de 1 919 859 euros contre un bénéfice de 2 837 786 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de -32,35%.

La Société a bénéficié d'une aide « Apprentis » pour un montant de 32 750 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

La Société souhaite poursuivre son activité de conception, la fabrication, l'adaptation, le développement, le service et la commercialisation de tous matériels électroniques,

électriques, mécaniques, informatiques et autres périphériques et de systèmes automatisés en France et à l'étranger.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31.12.2025, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, qui n'aurait été immobilisée au bilan.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

NEANT

ÉTAT D'ENDETTEMENT

ANNÉE	TOTAL	A 1 AN AU PLUS	ENTRE 1 ET 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
2024	7 999 617 euros	7 649 040 euros	350 577 euros	Néant
2025	8 977 654 euros	8 296 911 euros	680 743 euros	Néant

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans un rapport spécial joint au présent rapport des conditions d'attributions gratuites d'actions.

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément aux dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que dans le cadre de la participation des salariés nous avons procédé aux opérations suivantes :

- Néant

PLAN D'OPTION ET DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans un rapport spécial joint au présent rapport des conditions des plans d'option et de souscription ou d'achat d'actions consentis ainsi que de leur exécution au titre de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31.12.2025 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Cette information n'a pas été communiquée.

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, II du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Cette information n'a pas été communiquée.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons le montant des prêts à moins de trois ans que notre Société a consentis à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant :

Cette information n'a pas été communiquée.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14 155 386 euros contre 14 121 340 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0,24%

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 90 350 euros contre 98 371 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,15%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 5 239 228 euros contre 4 799 320 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,17%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 859 590 euros contre 2 452 050 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,62%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 107 341 euros contre 73 619 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 45,81%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 120 977 euros contre 1 876 283 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 13,04%.

Le montant des cotisations sociales s'élève à 913 631 euros contre 810 090 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,78%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 70 personnes contre 60 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 325 542 euros contre 240 921 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,12%.

Le montant des autres charges s'élève à 6 574 euros contre 5 257 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,05%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 11 572 884 euros contre 10 257 540 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,82%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2 672 851 euros contre 3 962 170 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -32,54%.

Compte tenu d'un résultat financier de -104 191 euros (-144 306 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 2 568 660 euros contre 3 817 864 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -32,72%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé est nul comme pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 648 801 euros contre 980 078 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -33,80%.

Le résultat de l'exercice clos le 31.12.2025 se solde ainsi par un bénéfice de 1 919 859 euros contre un bénéfice de 2 837 786 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -32,35%.

Au 31.12.2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 18 413 337 euros contre 18 098 717 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,74%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 919 859 euros.
Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2025 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 919 859 euros
A titre de dividendes Soit 3 euros par action	1 200 000 euros
Le solde	719 859 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 7 694 442 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 134 442 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31.12.2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

1 500 000 euros, soit 3,75 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 500 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

1 200 000 euros, soit 3 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 1 200 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

2 600 000 euros, soit 6,5 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 2 600 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé, à l'exception :
- de provisions et charges non déductibles pour 325 164 euros,
- d'amendes et pénalités pour 238 euros,
- d'amortissements excédentaires pour 6 924 euros,

- d'une taxe sur les véhicules des sociétés pour 7 089 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration, le mandat des commissaires aux comptes arrivant à expiration à l'issue de la consultation annuelle des associés statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2028.

Rémunération de la Présidente

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Présidente.

Rémunération de la Directrice Générale

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Directrice Générale.

REMUNERATION DES COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

Nous vous proposons de poursuivre la rémunération des comptes-courants d'associés au taux fiscalement déductible.

*****

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à TREVOUX,
Le 8 juin 2026

FINDMYSPARES
Présidente,
Représentée par Laurent MATHIEU.



COFIEM ELECTRONICS
Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros
Siège social : 221 allée de Fétan, 01600 TREVOUX
381 834 050 RCS BOURG EN BRESSE

Ci-après « la Société »

PROCURATION

Je, soussigné Laurent MATHIEU,

Président de la société FINDMYSPARES, elle-même présidente de la société COFIEM ELECTRONICS,

Donne par les présentes pouvoir à Maître Nicolas Gullon, ou à toute autre personne agissant sur sa délégation, avocat de la SELARL GULLON FEVRE, 53 rue Vauban 69006 LYON,

De, pour moi et en mon nom, procéder auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE, à toutes formalités, dépôts, demandes d'immatriculation, modifications et radiations concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Fait à TREVOUX
Le 15 juin 2026

Pour FINDMYSPARES,
Laurent MATHIEU



COGEP AUDIT

COFIEM ELECTRONICS

SAS au Capital de 400 000 Euros

221 Allée de Fétan

01600 TREVOUX

RCS BOURG EN BRESSE 381 834 050

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

COGEP AUDIT

Michaël DUPLAN

30 rue Joannès Carret
69009 LYON
tél : 04 72 77 11 99

www.cogep.fr

Aux Associés de la société COFIEM ELECTRONICS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COFIEM ELECTRONICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations présentées dans l'annexe relatives à la première application du règlement comptable ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a entraîné des modifications de présentation des états financiers et des évolutions des méthodes comptables, dont les incidences sont décrites dans l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans

leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La première partie de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations suivantes : immobilisations, stocks, valeurs mobilières de placement et créances.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévue de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que

celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 8 juin 2026

COGEP AUDIT SAS
Commissaire aux comptes titulaire
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Représentée par Michaël DUPLAN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SAS COFIEM ELECTRONICS
01600 TREVOUX

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	240 001	122 524	117 476	122 460	4 983-	4.07-
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	8 320	8 320				
	En cours, avances et acomptes	38 684		38 684		38 684	
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	415 468	149 510	265 958	158 105	107 853	68.22
	Autres immobilisations corporelles	1 470 319	941 258	529 061	480 796	48 265	10.04
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	3 038		3 038	3 038		
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés	7 004		7 004	7 004		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	59 231		59 231	57 820	1 411	2.44
	Total de l'actif immobilisé (III)	2 242 065	1 221 612	1 020 453	829 223	191 230	23.06
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises	2 485 072		2 485 072	2 209 743	275 329	12.46
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	3 090 552	120 457	2 970 096	2 382 677	587 419	24.65
	Autres créances	558 293		558 293	290 562	267 731	92.14
	Charges constatées d'avance	73 707		73 707	82 515	8 808-	10.67-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	419 876	10 332	409 544	719 876	310 332-	43.11-
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	10 896 172		10 896 172	11 584 121	687 949-	5.94-
	Total de l'actif circulant (IV)	17 523 673	130 789	17 392 884	17 269 494	123 390	0.71
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	19 765 738	1 352 401	18 413 337	18 098 717	314 620	1.74

(1) Dont à moins d'un an 59 231
(2) Dont à moins d'un an

SAS COFIEM ELECTRONICS
01600 TREVOUX

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 400 000)	400 000	400 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	40 000	40 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	6 974 583	6 736 797	237 786	3.53
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 919 859	2 837 786	917 927-	32.35-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	9 334 442	10 014 583	680 141-	6.79-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	101 241	63 180	38 061	60.24
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)	101 241	63 180	38 061	60.24
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	882 029	484 920	397 110	81.89
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	979 443	903 605	75 838	8.39
	Dettes fiscales et sociales	703 146	660 352	42 794	6.48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 413 035	5 972 078	440 958	7.38
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	8 977 654	8 020 954	956 699	11.93
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	18 413 337	18 098 717	314 620	1.74
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 296 911	7 645 494		

SAS COFIEM ELECTRONICS
01600 TREVOUX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	10 684 172	2 160 328	12 844 500	12 519 045	325 454	2.60
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 189 465	121 421	1 310 886	1 602 295	291 409-	18.19-
Montant net du chiffre d'affaires	11 873 637	2 281 749	14 155 386	14 121 340	34 046	0.24
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			63 180	67 819	4 639-	6.84-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			5 000		5 000	
Autres produits			22 170	30 552	8 382-	27.44-
Total des Produits d'exploitation (I)			14 245 736	14 219 711	26 025	0.18
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			5 471 496	5 150 720	320 776	6.23
Variation de stock			275 329-	404 717-	129 388	31.97
Achats de matières premières et autres approvisionnements			43 061	53 317	10 256-	19.24-
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			2 859 590	2 452 050	407 540	16.62
Impôts, taxes et versements assimilés			107 341	73 619	33 722	45.81
Salaires			2 120 977	1 876 283	244 695	13.04
Cotisations sociales			913 631	810 090	103 541	12.78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			213 969	177 741	36 227	20.38
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			10 332		10 332	
Dotations aux provisions			101 241	63 180	38 061	60.24
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			6 574	5 257	1 317	25.05
Total des Charges d'exploitation (II)			11 572 884	10 257 540	1 315 344	12.82
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 672 851	3 962 170	1 289 319-	32.54-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier — 548 — 6 580
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	107 459	139 320	31 860-	22.87-
Autres intérêts et produits assimilés (2)	298	2 180	1 882-	86.32-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	198	237	39-	16.30-
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	75 336	27 847	47 489	170.53
Total des produits financiers (V)	183 292	169 584	13 708	8.08
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	286 664	312 119	25 455-	8.16-
Différences négatives de change	819	1 771	952-	53.74-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	287 483	313 890	26 407-	8.41-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	104 191-	144 306-	40 115	27.80
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 568 660	3 817 864	1 249 204-	32.72-
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	648 801	980 078	331 277-	33.80-
Total des produits (I+III+V+VII)	14 429 027	14 389 294	39 733	0.28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 509 168	11 551 508	957 660	8.29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 919 859	2 837 786	917 927-	32.35-

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées 303 836

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 18 413 336.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 14 155 386.09 Euros et dégageant un bénéfice de 1 919 859.34 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique lors de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
-Continuité de l'exploitation,
-Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Changement de méthode

Changement de méthode

Changement de méthode comptable lié au nouveau plan comptable (ANC 2022-06) :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).
Cela concerne la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.
Ce texte, applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, et constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article L. 123-17 du Code de commerce et des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG.
Conformément à l'article 831-3 du PCG, ce changement de réglementation, appliqué de manière prospective, est présenté comme un changement de méthode comptable n'ayant pas à être justifié, le nouveau référentiel s'imposant à l'entité (PCG art. 122-1).
Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :
- Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs)
- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants
- La modification et la simplification du plan de comptes
- La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.
L'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est présenté ci-après, conformément aux dispositions des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG relatives à l'information sur les changements de réglementation comptable appliqués de manière prospective.

Informations générales complémentaires

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :
- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.
Les principales incidences sont détaillées ci-après.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles
Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste " Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles " pour 5 000 € et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste " Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées " pour 0 €.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations auraient été enregistrées dans le résultat exceptionnel.

Amendes et pénalités
Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées en résultat d'exploitation, au poste " Autres charges " pour 238 €.
Au 31 décembre 2024, elles auraient figuré en " Charges exceptionnelles ".

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025
La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste " Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges ", dans d'autres postes de charges ou de produits.

Aucune incidence sur les comptes 2025 par rapport à ceux de 2024 car le reclassement avait déjà été pris en compte.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAS COFIEM ELECTRONICS
01600 TREVOUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	223 073		64 514
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	262 219		153 249
Installations générales agencements aménagements divers	888 298		179 836
Matériel de transport	229 838		403
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	198 123		6 367
TOTAL	1 578 478		339 855
Autres participations	3 038		
Autres titres immobilisés	7 004		
Prêts, autres immobilisations financières	57 820		1 411
TOTAL	67 862		1 411
TOTAL GENERAL	1 869 413		405 781

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	582	0	287 004	287 004
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			415 468	415 468
Installations générales agencements aménagements divers		0	1 068 134	1 068 134
Matériel de transport		32 547	197 695	197 695
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			204 490	204 490
TOTAL		32 546	1 885 787	1 885 787
Autres participations			3 038	3 038
Autres titres immobilisés			7 004	7 004
Prêts, autres immobilisations financières			59 231	59 231
TOTAL			69 274	69 274
TOTAL GENERAL	582	32 547	2 242 065	2 242 065

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	100 613	30 231		130 844
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	104 114	45 396		149 510
Installations générales agencements aménagements divers	505 150	106 560	0	611 710
Matériel de transport	167 520	20 002	32 547	154 975
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	162 794	11 780	0	174 573
TOTAL	939 577	183 738	32 547	1 090 768
TOTAL GENERAL	1 040 190	213 969	32 547	1 221 612

SAS COFIEM ELECTRONICS
01600 TREVOUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	30 231				
Instal.techniques matériel outillage indus.	45 396				
Instal.générales agenc.aménag.divers	106 560				
Matériel de transport	20 002				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 780				
TOTAL	183 738				
TOTAL GENERAL	213 969				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	63 180	101 241	63 180		101 241
TOTAL	63 180	101 241	63 180		101 241

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	120 457				120 457
Autres provisions pour dépréciation		10 332			10 332
TOTAL	120 457	10 332			130 789
TOTAL GENERAL	183 637	111 573	63 180		232 030
Dont dotations et reprises d'exploitation		111 573	63 180		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	59 231	59 231	
Clients douteux ou litigieux	132 474	132 474	
Autres créances clients	2 958 079	2 958 079	
Personnel et comptes rattachés	34	34	
Impôts sur les bénéfices	328 624	328 624	
Taxe sur la valeur ajoutée	166 710	166 710	
Divers état et autres collectivités publiques	2 228	2 228	
Groupe et associés	14 945	14 945	
Débiteurs divers	45 752	45 752	
Charges constatées d'avance	73 707	73 707	
TOTAL	3 781 784	3 781 784	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 067	1 067		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	880 962	200 219	680 743	
Fournisseurs et comptes rattachés	979 443	979 443		
Personnel et comptes rattachés	386 198	386 198		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	217 906	217 906		
Taxe sur la valeur ajoutée	93 727	93 727		
Autres impôts taxes et assimilés	5 315	5 315		
Groupe et associés	5 859 631	5 859 631		
Autres dettes	553 404	553 404		
TOTAL	8 977 654	8 296 911	680 743	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	549 229			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	153 186			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	400 000			400 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	15 686	
SITE INTERNET	8 320	20.00

Les logiciels ont une durée d'amortissement entre 1 et 5 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 à 5 ans
Matériel de transport	LINEAIRE	3 à 5 ans
Matériel de bureau	LINEAIRE OU DEGRESSIF	3 à 5 ans
Mobilier	LINEAIRE	5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 262
Total	2 262

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 067
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 975
Dettes fiscales et sociales	207 124
Autres dettes	327 681
Total	578 846

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	73 707
Total	73 707

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances rattachées à des participations	14 945		
Autres dettes	5 859 279		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	1 310 886
VENTES	12 844 500
Total	14 155 386

Répartition par secteur géographique	Montant
VENTES FRANCE	11 873 637
VENTES UE ET EXPORT	2 281 749
Total	14 155 386

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	26
Employés	29
Ouvriers	1
Total	60

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	287 483	183 292
Dont entreprises liées	276 510	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	2 568 660	648 801
Résultat comptable (hors participation)	2 568 660	648 801

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 527 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 10 527 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros

COFIEM ELECTRONICS
Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros
Siège social : 221 allée de Fétan, 01600 TREVOUX
381 834 050 RCS BOURG EN BRESSE

Ci-après « la Société »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2025 s'élevant à 1 919 859 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 919 859 euros
A titre de dividendes Soit 3 euros par action	1 200 000 euros
Le solde	719 859 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 7 694 442 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 134 442 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31.12.2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

1 500 000 euros, soit 3,75 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 500 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

1 200 000 euros, soit 3 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 1 200 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

2 600 000 euros, soit 6,5 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 2 600 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15/06/2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme,
Le Président

